



Compte Rendu Conseil municipal du 26 Octobre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 Octobre 2017 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC.

La séance « Questions du public » fait l'objet d'un résumé succinct, comme cela a été souhaité lors de ce Conseil Municipal.

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les points les plus importants.

C.Richiardone prend la parole au nom de tous les partenaires et adhérents du Centre de Ressources présents dans la salle, afin de faire part au Conseil Municipal de leur émotion quant à la disparition de celui-ci, et au licenciement de cinq salariés. Ils s'interrogent sur la qualité du service qui sera rendu par la Régie Culturelle, même si pour le moment le coût de location du matériel bénéficie d'un abattement de 50%, cette disposition ne sera pas pérenne. Le Centre de Ressources est un interlocuteur incontournable pour l'activité des associations du territoire. L'ensemble des partenaires et adhérents présents attendent une réponse de la Mairie, quant à ce qui sera proposée comme solution.

Une pétition est remise à M.le Maire.

C.Blanchard informe l'assemblée qu'il a été entendu par la Gendarmerie et demande si M.le Maire considère que les personnes qui soutiennent la Maison des Chefs sont inconséquentes.

M.le Maire : Je ne renie rien de ce qui a été dit sur la Maison des chefs. La Ville de Veynes accueille une cinquantaine de migrants, et cela se passe bien. Il n'y avait aucun problème d'accueil de migrants sur Veynes. Il s'agit d'une occupation illégale. Il y avait un acquéreur, or maintenant la Commune est sommée de racheter ce bien. La Commune perdra de l'argent. Je confirme, pour tous les contribuables, que c'est un mauvais coup porté à la Commune. Les personnes qui sont entrées sont en infraction et celles qui y invitent des migrants sont irresponsables, car ce bâtiment n'est pas un ERP.

M.Blanchard : Des conseillers municipaux soutiennent cette action, vous les considérez donc comme irresponsables ? Heureusement qu'il y a des habitants qui accueillent des migrants, car le Département ne le fait pas.

M. Le Maire : Je passe la parole à Mme SAUDEMONT afin d'apporter une réponse aux adhérents et partenaires du centre de Ressources.

B.Saudemont : En tant que déléguée départementale, je reçois beaucoup d'associations et me suis aperçue qu'il manquait de lieux de diffusion des arts. J'ai été très sensible au contenu du Dispositif Local d'Appui du Centre de Ressources regroupant 3 acteurs. Je rappelle qu'il s'agit d'une fabrique artistique, or les résidences d'artistes manquent. Au Château de Montmaur nous n'avons pu accueillir, par exemple, que 6 résidences d'artistes sur les 32 demandes. Nous avons travaillé sur une implantation d'une fabrique avec IT05, nous avons sélectionné 2 lieux dont l'Usine VITTOT. On a travaillé durant un an, le dossier était à maturité avec un devis à l'appui. Le Centre de Ressources devait y être installé, le Département finançait à 30%, la Région également, restait à trouver les 40%. Rien ne laissait penser que cela ne se ferait pas. Puis la Région a voulu récupérer le matériel lui appartenant. Puis, nous avons appris que la région souhaitait mettre une antenne à St Arnoux. Enfin, la Région nous a fait part de son intention d'installer une antenne de la Régie culturelle sur Veynes. Il nous a semblé que c'était une victoire de voir re-situer ce service à Veynes, d'autant que les salariés affectés sur cette fonction seront repris et pourraient être fonctionnarisés. Les services numériques seront relocalisés et les personnels concernés seront également repris. Je pense que l'on a trouvé un nouveau compromis, mais je ne sais pas pourquoi la Région s'est désengagée vis-à-vis du Centre de Ressources

O. Chamoux : Le Centre de Ressources n'a pas été convié à la réunion du 25 Septembre, cela est étonnant.

On parle d'un projet de co-animation d'un espace sur 3 associations au service des artistes du territoire. Le Pas de l'oiseau n'a jamais été associé à vos réflexions, pour être partenaire de la régie. J'aimerais avoir des éclaircissements et savoir à qui s'adresse cette régie ;

M.le Maire : Nous commençons à travailler avec La Région sur la gouvernance qui sera mise en place. Nous savons que, ce qui sera mis en place ne pourra fonctionner que s'il y a des acteurs qui permettent de faire vivre l'ensemble.

F. Gatounes : Par rapport au service rendu à ce jour une association a déjà eu comme interlocuteur la Régie, ils ont bénéficié de 50 % de remise pour être au même tarif que le Centre de Ressources. Est-ce qu'on pourra, en tant qu'habitant avoir la même réduction, alors qu'initialement il avait été annoncé que cela serait le même tarif. On a une structure qui fonctionne et il est intéressant d'avoir de la culture qui vient par le bas et non par le haut, digne d'une municipalité FN.

M.le Maire : Vos propos me heurtent, je ne vois pas la Région avoir une politique culturelle par le haut.

Public : On a perdu le Greta, vous perdez un autre centre de formation sur Veynes.

M.le Maire : Je travaille avec le DASEN pour faire revenir le GRETA.

Le Pas de l'oiseau : Les lumières de Noël n'auront pas lieu, car le Centre de Ressources n'existe plus.

M.JP Gros: Que pensez vous de l'avenir du Centre de Ressources ? il est hors de question de mettre un coup de balai sur 35 ans. Je ne comprends pas comment vous avez pu vous laisser faire par la Régie culturelle.

La délégation de soutien au Centre de Ressources se retire.

Secrétaire de séance : G.DEPREZ

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 20 Septembre 2017**.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour, par l'ajout d'une nouvelle délibération.

Modification approuvée à l'unanimité

Motions :

- Pour le maintien des compétences « eau » et « assainissement » dans les compétences optionnelles des Communautés de Communes

La motion est approuvée à l'unanimité

- Contre le transfert de compétence en matière d'État Civil, aux communes, sans aucune concertation, ni compensation financière

M. le Maire : Pour Veynes, il faut s'attendre à devoir embaucher une personne à temps partiel. L'état compense à hauteur de 8000 € seulement. A compter du 1^{er} Novembre 2017, les PACS se feront en mairie, mais l'on ne parle pas de compensation.

J.P Artigues : La Commune ouvre des plages horaires assez importantes pour les cartes d'identité et les passeports. Les usagers viennent de n'importe où. Cela représente un coût qui dépasse largement les compensations.

M.le Maire : Auparavant on allait à la Préfecture, maintenant on voit des usagers arriver d'autres villes. On est obligé de réduire les plages horaires, avec des délais plus longs car on doit faire attention que cela ne dégrade pas le service.

La motion est approuvée à l'unanimité

- Pour la prise en compte de la problématique liée à la présence du loup.

M.le Maire rappelle qu'il y a quelques mois un éleveur a vu son troupeau décimé à Glaize.

F.Gatounes : Je vote contre car on trouve que la motion est orientée dans un seul sens. Il est clair qu'il doit y avoir une réflexion, mais toutes les réflexions n'ont pas été mises dans la motion.

M. le Maire : On sent bien qu'il y a une pression au regard du loup, mais on a voulu par cette motion peser contre. Ne pensez pas que l'Etat ou l'Europe acceptera de bon coeur le déclassement de la convention de Bern.

La motion est approuvée à la majorité- Contre F.Gatounes

× **Modification statutaire Communauté de Communes Buech Dévoluy :
Reclassement Assainissement Non Collectif**

La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence totale pour l'assainissement (collectif et non collectif) en 2020.

Néanmoins, il est précisé que dans la mesure où une partie de la compétence est inscrite dans les statuts de l'EPCI, soit dans le cas de la CCBD, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, le transfert interviendrait dès 2018. Afin d'éviter ce transfert, la compétence SPANC qui était classée en compétence optionnelle a été reclassée dans la catégorie des compétences facultatives. Il convient d'approuver ces modifications statutaires.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Développement économique et Emploi

× **Dérogation à la règle du repos dominical : avis sur la demande de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure des Hautes Alpes**

L'Union Nationale des Entreprises de Coiffure des Hautes Alpes (UNEC 05) demande une dérogation à la règle du repos dominical pour les salons de coiffure des Hautes-Alpes pour les dimanches 24 et 31 décembre 2017.

La délibération est approuvée à la majorité- Contre : F.GATOUNES

Commission Sport -Culture – Tourisme

× **Vestiaires du stade : demande de subvention**

Il est proposé de présenter une demande de subvention à l'État au titre de la DETR 2017 sur une assiette éligible de dépenses de 600 000 € HT.

F.Gatounes : Le coût est excessif, pour 150 000 € on construit une maison de 100 m².

M.le Maire : Les vestiaires sont de 300 m².

F.Gatounes : Même avec une règle de 3 on y arrive pas.

M.le Maire : Il s'agit d'un Erp, il y a l'accessibilité, une VMC double flux, j'ai comparé avec certaines communes et finalement on arrive à un prix au m² qui est comparable à celui là.

F.Gatounes : Nous sommes 3000 habitants, je trouve qu'avoir dépensé 1 600 000 € pour 80 joueurs de la commune de Veynes, c'est un beau cadeau.

M.le Maire : Venez à l'AG du club de foot. On a récupéré 140 000 euros du stade du Plat, l'ancien terrain de foot pourra être utilisé à d'autres fins. Je considère que l'on aura fait pour la culture et pour le sport.

La délibération est approuvée à l'unanimité- Abstention : F.Gatounes

Commission Urbanisme Environnement Eau Assainissement

× **Attribution du marché de construction d'une médiathèque et démolition**

reconstruction du cinéma et salle de spectacle : lot 3, 5,7 et 8

Lors d'une première consultation, les lots 3,7, et 8 ont été déclarés sans suite pour insuffisance de concurrence, et le lot 5 pour absence d'offres.

Une seconde consultation a donc eu lieu. Suite à l'analyse des offres, aux négociations engagées et à l'application des critères d'attribution pondérés, il est proposé de retenir les offres suivantes comme étant les mieux-disantes :

LOT	Intitulés	Entreprises	Montant HT
3	Terrassements / VRD / Aménagements paysager	STP PISTONO	245 888,15
5	Etanchéité	SEA	163 254,15
7	Menuiseries extérieures	Sarl Michel	166 360,00
8	Menuiseries intérieures / Agencement	Menuiserie de la Tour	235 898,50

La délibération est approuvée à l'unanimité- Abstention : F. Gatounes

- × **Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire du vestiaire du stade synthétique**

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire relative à la construction des vestiaires du stade synthétique

M.Gagnaire : En déposant le PC maintenant est-on dans les délais ?

M. le Maire : On dialogue avec la DDT pour que les délais soient les plus courts, et on lancera le DCE. Nous prendrons contact avec la Ligue et le District, car je voudrais que les relations s'assouplissent.

La délibération est approuvée à l'unanimité- Abstention : F.GATOUNES

- × **Conventions d'occupation du domaine public routier départemental relatif à la création de dispositifs de ralentisseurs sur la RD 994 et RD 994B**

Il s'agit de régulariser par convention d'occupation du domaine public départemental, l'installation d'un plateau traversant avenue des Martyrs, et deux plateaux installés Avenue Cdt DUMONT (RD 994), lors de la réalisation de la deuxième tranche de cette voie, entre le rond point Gambetta et le Pont de Glaizette.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- × **Attribution de subvention façade-toiture**

Bernadette Saudemont rappelle le dispositif des subventions Façades / Toitures / Vitrites
Elle propose d'attribuer les subventions suivantes :

- 968,50 € à Mme Maryse TABOURET pour des travaux de vitrine au 5 Rue Jean Jaurès

- 1850,00 € à Mme Marie Line BEGOU pour des travaux de toiture au 34 avenue des martyrs.

M.Gagnaire : Y a-t- il toujours un périmètre ?

B.Saudemont : Jusqu'à présent les subventions étaient prises en charge à 50 % avec un

périmètre. La Région se retirant, nous verrons ensemble comment nous continuons cette procédure.

M.le Maire : Au cours du Congrès des Maires à Gap, j'ai appris que les communes comprises dans un périmètre OPAH, on ne serait plus éligible, mais la Région se rend compte de cette difficulté il est donc possible qu'il y ait une évolution pour maintenir ce dispositif.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Finances

- * Répartition des frais de fonctionnement de la cantine scolaire accueillant des enfants de plusieurs communes

Un certain nombre de communes dont les enfants déjeunent à la cantine scolaire de Veynes ont accepté de participer au déficit connu de ce service à hauteur de 50 %.

M.J.P.ARTIGUES présente la répartition.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Questions diverses

M.Gagnaire : Beaucoup de personnes m'ont interpellé au niveau de l'augmentation de la taxe d'habitation suite à une demande de la Mairie de Veynes.

J.P Artigues : Dès notre arrivée, on a réuni la commission locale des impôts. Elle s'est intéressée au classement des habitations de Veynes positionnée entre 4 et 8. Au sein de la commission où la majorité des membres ne sont pas des élus, mais tous des contribuables, on s'est aperçu que des personnes habitent dans des maisons classées 8, ce qui équivaut à une ruine. Ce n'est pas normal. Chaque foyer fiscal concerné a reçu une fiche de la DGFIP, c'est sur la base des réponses fournies par les contribuables que certaines habitations ont été reclassés en catégorie 6. C'est donc suite à ces renseignements que la DGFIP a adressé un courrier indiquant que leur impôt allait augmenter.

M. le Maire : Même si au vu des éléments de confort, l'habitation aurait pu être reclassée au-delà, ce reclassement est limité à la catégorie 6.

J.P Artigue : Je précise que dans mes listes, il y a 4 noms figurant sur la liste de la majorité.

La séance est levée à 20h20.